provinces ont suivi au début des années 1930, de sorte que le mouvement s'est étendu à tout le Canada. En 1934, on a adopté des dispositions en vue de classer, facultativement, les porcs abattus, et nous en sommes aujour-d'hui à une période de transition entre le classement des porcs selon le poids vivant, et le classement facultatif selon le poids de l'animal abattu. Dès 1940, la plupart des porcs étaient classés une fois abattus, mais ce mode de classement demeurait toujours facultatif. Cette année-là, cependant, il devenait le seul mode de classement pratiqué par l'État au Canada, mais il ne s'appliquait pas nécesairement au commerce.

On constate donc une transition qui revêt un grand intérêt pour les personnes rattachées à l'industrie, et cette transition a eu de profondes répercussions sur la qualité du porc, comme on peut le voir en examinant les divers chiffres à ce sujet. Par exemple, des chiffres publiés par le ministère de l'Agriculture font voir qu'en 1929 les porcs vivants de première qualité, appelés porcs vivants de choix, représentaient à l'origine environ 16 p. 100 de la production, et qu'en 1940, c'est-àdire l'année où le classement selon l'animal abattu est devenu la seule méthode pratiquée par l'État, le chiffre était passé à près de 28 p. 100, soit presque le double de la proportion de la première période.

Si l'on regarde le côté opposé, les porcs appelés de boucherie vivants ou gras,—on constate qu'ils sont passés de 35 p. 100 en 1929 à environ 8 p. 100 en 1940. C'est dire que le classement des bêtes vivantes ou le classement facultatif des porcs abattus a déterminé une amélioration très marquée de la qualité des porcs produits au Canada. C'est aussi le cas, dans une certaine mesure, de la méthode obligatoire de classement selon l'animal abattu, bien que les chiffres ne semblent pas toujours l'indiquer.

Il y a là un problème que devront étudier producteurs et représentants du gouvernement, c'est-à-dire le fait que la quantité des bêtes abattues de la catégorie A formait en 1940 environ 28 p. 100 de tout le porc vendu cette année-là, tandis qu'au cours des dernières années 40 et des premières années 50, ce chiffre s'est établi à plus de 30 p. 100, bien qu'il ait de nouveau baissé récemment au-dessous de ce pourcentage. C'est un chiffre qui varie. On pourrait cependant ajouter que le poids des porcs sur pied a notablement augmenté au cours de la même période. C'est ainsi que les chiffres en question traduisent peut-être un progrès beaucoup plus considérable qu'il peut sembler au premier abord.

Il est intéressant de noter que la participation du Canada aux ventes en Grande-Bretagne s'est également relevée durant cette période, fait qui témoigne de l'efficacité du régime. Au début des années 30, nos exportations de bacon et de jambon à destination de Grande-Bretagne par exemple avaient baissé en 1929 à 25 millions de livres, pour rester à ce niveau les deux ou trois années suivantes, puis fluctuer entre 10 et 30 millions de livres. Toutefois, la fin des années 30 a été marquée par le relèvement de ce chiffre à 100 millions de livres.

Évidemment, au cours de la seconde Grande Guerre, nous avons fourni aux marchés britanniques une forte proportion de cette denrée, ce qui représente un apport considérable de la part des producteurs canadiens de porc. Par exemple, le Canada a fourni en 1944, 79 p. 100 de toutes les importations de bacon de la Grande-Bretagne, et en 1943, 83 p. 100. Pendant les années de guerre, les importations de la Grande-Bretagne en provenance du Canada atteignaient, pour ainsi dire à chaque saison, une proportion de plus de 50 p. 100 du total. Cela s'est fait au moyen d'accords ou de contrats annuels conclus par l'intermédiaire de l'Office des viandes du Canada et le ministère britannique des vivres. Les chiffres relatifs à certaines de ces années, en particulier à 1943 et 1944, sont vraiment très considérables. En 1944, par exemple, nos exportations globales de bacon et de jambon se sont élevées à 148 millions de dollars et ont été presque toutes dirigées vers le Royaume-Uni. J'estime que c'est là un chiffre d'exportation très considérable, bien que les restrictions britanniques du dollar l'aient réduit à une proportion presque infirme depuis 1951. Nous avions donc là un marché d'exportation très intéressant et soutenu que nous pourrions examiner à nouveau.

Outre le système de classement qui a beaucoup changé la qualité de la production porcine nous avons eu le système de contrôle d'aptitudes ou de l'enregistrement supérieur. Ce système a apporté un stimulant, des connaissances et des renseignements aux éleveurs de porcs, à ceux qui ont des stocks de souche et sur lesquels les producteurs commerciaux comptent pour indiquer aux éleveurs la meilleure façon d'améliorer leurs troupeaux. Le système de l'enregistrement supérieur des porcs à titre expérimental a débuté en 1929. En 1934, le bureau d'enregistrement supérieur a recommandé l'établissement de stations centrales pour l'épreuve des porcs. Toutes ces mesures ont produit des résultats dont les producteurs commerciaux ont bénéficié en améliorant la qualité des produits du porc, et, à la longue, en maintenant certains de nos marchés d'exportation.